

Comité Régional Bourgogne/Franche-Comté  
et ASPTT.Nevers (Nièvre)

# Championnat Régional CycloSPORT



**23 juin 2019**

**ufolep**  
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

Fédération sportive de  
la ligue de  
l'enseignement  
un avenir par l'éducation populaire

C  
H  
A  
U  
L  
G  
N  
E  
S

**ufolep**  
TOUS LES SPORTS AUTREMENT  
BOURGOGNE

Comité Régional  
Bourgogne/ Franche Comté

## CHAMPIONNAT REGIONAL Bourgogne/Franche-Comté CYCLOSPORT ROUTE 2019

### Règlement de l'épreuve

Le Championnat Régional UFOLEP de Bourgogne/Franche-Comté CycloSPORT Route se déroulera le dimanche 23 juin 2019 à CHAULGNES (Nièvre).

Il sera organisé par l'ASPTT.Nevers (Nièvre), le Comité Ufolep.58 et le Comité Régional.

Y seront appliqués les Règlements Nationaux UFOLEP.

Il est ouvert aux licenciés UFOLEP , y compris à ceux qui ont la double appartenance UFOLEP/FFC et/ou UFOLEP/FSGT , à condition que leur catégorie FFC et/ou FSGT soit compatible avec les classifications UFOLEP .

### COMITE D'ORGANISATION

- |                               |   |
|-------------------------------|---|
| - Directeur de course         | Christian BERTRAND  |
| - Juges à l'arrivée           | Karine SIMONIN<br>Bernard ROY<br>Stéphane DE ROSSI                            |
| - Engagements                 | Nicolle Durand  |
| - Représentant CTR            | J.Claude DURAND   |
| - Commissaires aux Règlements | J.Claude DURAND<br>Nicolle DURAND<br>Patricia GAVIGNET<br>Un juge à l'arrivée |

### Article 1 – Catégories

- Dans chaque catégorie, le titre ne sera décerné que s'il y a AU MOINS 3 partant(e)s.

Un seul titre décerné en catégorie « Adultes Féminines ».

- Catégories d'âges (âges de la carte Cycloport)

- . Jeunes Masculins et Féminines 13/14 ans (nés en 2005 et 2006)
- . Jeunes Masculins et Féminines 15/16 ans (nés en 2003 et 2004)
- . Adultes Masculins 17/19 ans (nés en 2000, 2001 et 2002)
- . Adultes Masculins 20/29 ans (nés de 1990 à 1999 inclus)
- . Adultes Masculins 30/39 ans (nés de 1980 à 1989 inclus)
- . Adultes Masculins 40/49 ans (nés de 1970 à 1979 inclus)
- . Adultes Masculins 50/59 ans (nés de 1960 à 1969 inclus)
- . Adultes Masculins 60 ans et plus (nés en 1959 et avant)
- . Adultes Féminines 17 ans et plus (nées en 2002 et avant)

## TRES IMPORTANT

Licencié(e)s UFOLEP surclassés.

a) Cas des licencié(e)s UFOLEP né(e)s en 2005, surclassé(e)s :

- Ils seront engagés en catégorie « Jeunes 15/16 ans »
- Ils devront présenter un **certificat de surclassement simple**, délivré par le médecin de famille et portant la mention «**Peut pratiquer la compétition cycliste dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure**».

b) Cas des licencié(e)s UFOLEP né(e)s en 2003, surclassé(e)s:

- Les « Masculins » participeront dans la catégorie « Adultes Masculins 17/19 ans » ; les « Féminines » participeront dans la catégorie « Adultes Féminines 17 ans et plus » .
- Ils (elles) devront présenter un **certificat de surclassement validé par leur médecin de famille et portant la mention « Peut pratiquer la compétition avec des adultes ».**

*Faute de ce document, le départ sera interdit aux licenciés concernés.*

## Article 2

«Le Département et le Régional étant des épreuves qualificatives pour le National (Règlement National Cycloport), les prétendants à la sélection à ce National doivent obligatoirement participer à ce Régional.

## Article 3 – Engagements

A adresser à **Nicolas DURAND**  
26 rue de l'Euclie 89200 Sauvigny-le-Bois

**Postés au plus tard le 14 juin 2019**

Aucun engagement par téléphone, télécopie et/ou fax.

Aucun engagement individuel.

**Engagements par club. Utiliser la fiche d'inscription qui est sur le site [www.ufolepbourgogne.org](http://www.ufolepbourgogne.org)**

**Quel que soit votre département, joindre obligatoirement la copie des cartes « Cycloport 2018/2019 » homologuées après le 01 septembre 2018 et au moins 8 jours avant la 1<sup>e</sup> épreuve qualificative (Championnat Départemental) ;, ainsi que la copie des éventuels certificats médicaux de surclassement pour les Jeunes.**

**Faute de ces documents, les engagements ne seront pas enregistrés et un mail d'avertissement sera adressé au signataire de la liste des engagés.**

## Article 3b – Tarifs des engagements

- Adultes à partir de 17 ans (nés en 2002 et avant) : 10 €
- **Engagements postés à partir du 15 juin 2019 12 €**
- Jeunes 13 à 16 ans (nés de 2003 à 2006 inclus) : 4 €

## Article 3c – Rappel

- Art.C/5 du Règlement National

« Pour les épreuves qualificatives au Championnat National, il est interdit d'être engagé, le même jour, sur une autre épreuve.

Cette épreuve qualificative doit être parcourue dans son intégralité, sauf incident mécanique constaté par un commissaire officiel. »

## Article 4 - Remise des dossards

- Dimanche 23 juin à partir de 11 h 45 – Salle polyvalente de Chaulgnes .

- Les engagé(e)s devront déposer obligatoirement leur licence UFOLEP 2018/19 et leur carte «Cycloport» 2019, homologuées depuis au moins 8 jours , complétées et signées .

- Les organisateurs se réservent le droit de **refuser le départ** aux compétiteurs qui ne présenteraient pas ces documents. **La décision sera prise par les Commissaires aux Règlements, et sans appel.**

- Licence et carte seront restituées en échange du dossier

### **Article 5 - Déroulement des épreuves**

- Circuit de 10,190 km – Départ/Arrivée : face au lavoir.

Départ à	Catégories	Nb de tours
13 h 00	Adultes Masculins 50/59 ans	7 soit 71,330 km
	Adultes Masculins 60 ans et +	6 soit 61,140 km
13 h 05	Jeunes Mas. et Fém. 15/16 ans	5 soit 50,950 km
	Adultes Féminines 17 ans et +	5 soit 50,950 km
	Jeunes Mas. et Fém. 13/14 ans	3 soit 30,570 km
15 h 30	Adultes Masculins 40/49 ans	8 soit 81,520 km
15 h 34	Adultes Masculins 30/39 ans	8 soit 81,520 km
15 h 38	Adultes Masculins 20/29 ans	8 soit 81,520 km
	Adultes Masculins 17/19 ans	7 soit 71,330 km

### **Article 6 – Tenue vestimentaire**

- Voir Règlement National (Interdits : Maillots de groupes professionnels en activité – Maillots strictement publicitaires sans le nom de l'association – Maillots de Champion).

Maillot de club obligatoire.

- Lors de la cérémonie protocolaire de remise des récompenses, la tenue « cycliste » est obligatoire (Maillot et cuissard). Tout licencié ne portant pas cette tenue se verra refuser l'accès au podium.

**Article 7 – Matériel** - Voir le Règlement National.

«- Oreillettes-radio et tout matériel permettant de communiquer avec l'extérieur » sont interdits.

- Caméra interdite quel que soit le point d'ancrage.

- Changement de vélo interdit.

- Echange de matériel entre concurrents interdit.

- Changement de roue exclusivement en face du podium sous contrôle d'un commissaire (pas de tour rendu).

### **Article 8 – Récompenses**

- Salle polyvalente de Chaulgnes – 18 h 30

- 1<sup>e</sup> de chaque catégorie – 1 bouquet + 1 coupe

. 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de chaque catégorie - Coupe

. Tirage au sort de quelques lots (n° de dossards) pour les seuls présents à la cérémonie protocolaire.

- Le Comité Régional UFOLEP de Bourgogne offre les médailles aux trois premiers des catégories comptant pour le Championnat et dans lesquelles le titre de « Champion Régional » est effectivement attribué (au moins trois partants)

### **Article 9 – Discipline et sécurité**

- Interdiction de s'entraîner sur le circuit pendant les épreuves. (Pénalité de 5 min)

- Interdiction à tout concurrent, qui a terminé, de franchir la ligne d'arrivée une nouvelle fois et/ou revenir en sens inverse. (Déclassement).

- Règlement National : *Lorsque plusieurs catégories courent ensemble sur le même circuit, avec un départ décalé, tout cyclosporitif rejoint par un (plusieurs) concurrent(s) d'une autre catégorie, n'a pas le droit de prendre le sillage de celui (ou ceux) qui le rejoint (rejoignent), sous peine de déclassement.*

### **Article 10 – Réclamations**

- Les réclamations «à l'amiable» seront reçues par le Représentant de la CTR, dans le quart d'heure qui suivra la proclamation des résultats (et avant la cérémonie protocolaire).

Il les examinera avec les Commissaires aux Règlements.

- Les réclamations officielles devront être faites par écrit, avant la cérémonie protocolaire.

Dans ce cas, les résultats seront provisoires.

- Si la réclamation concerne un des trois premiers d'une catégorie, le titre de la catégorie concernée ne sera pas attribué.

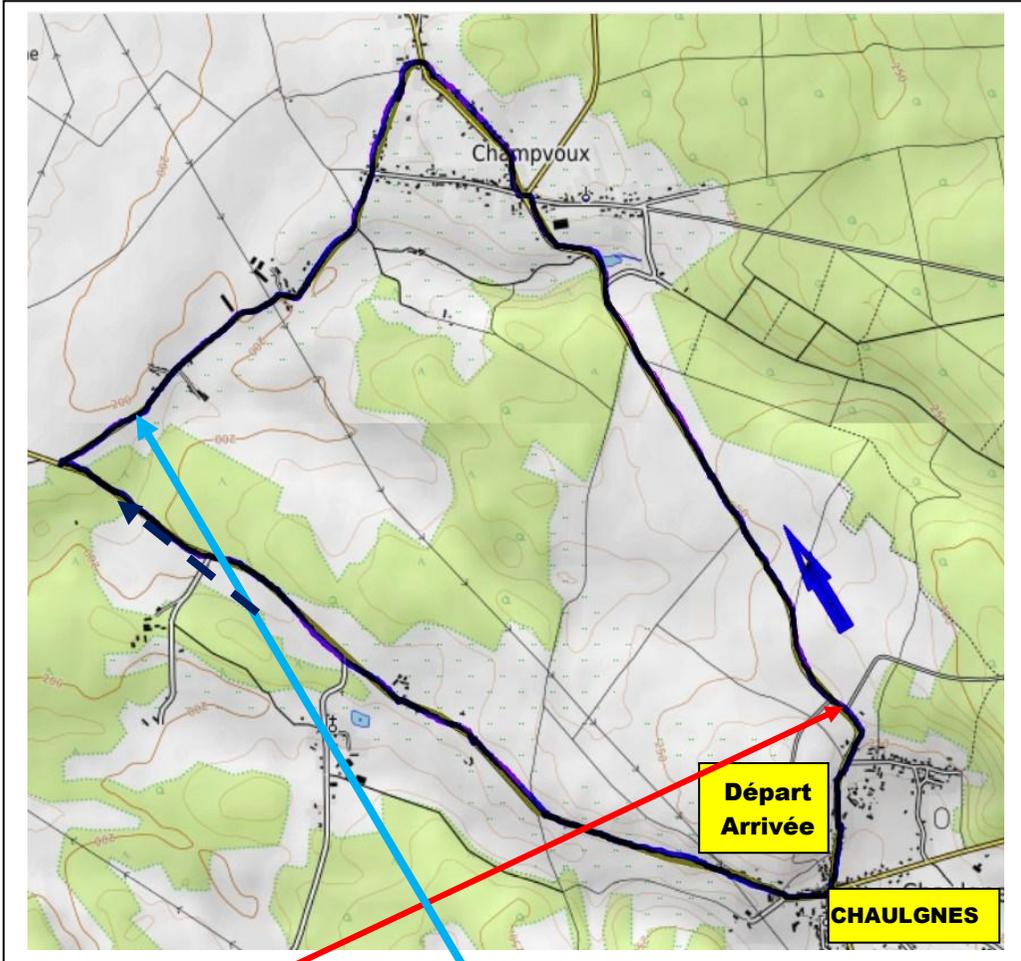
Ces réclamations doivent être confirmées, dans les 24 h, par courrier recommandé à

Monsieur le Président du Comité Régional UFOLEP.BFC  
10 rue Camille Flammarion 21000 DIJON

Accompagnées d'un chèque de 60€, libellé à Comité Régional Ufolep Bourgogne/Franche-Comté.

Le fait de s'engager implique l'acceptation du règlement dans son intégralité.

**Circuit**



**Dénivelée**



## Situation de Chaulgnes

